



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

partages

Question écrite n° 99942

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les difficultés engendrées par les successions internationales dans le cadre de la politique foncière et d'urbanisme des communes. La liquidation de successions impliquant des héritiers en indivision est conditionnée à l'accord unanime des parties. Les notifications, avis et procédures d'expropriation sont particulièrement difficiles lorsque l'un des héritiers vit à l'étranger. Dans le cas de ces successions internationales, il est fréquent que les notifications n'aboutissent pas, faute de pouvoir retrouver l'héritier ou de parvenir à le contacter. Ce sont donc des projets d'urbanisme et de constructions qui se trouvent alors à l'arrêt. En conséquence, il lui demande quels sont les moyens dont dispose le maire pour conclure ces procédures dans le cas de successions internationales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99942

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1419

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)